

République Française

---

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ORCIERES  
Département des Hautes-Alpes**

---

**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022**

**Convocation en date du : 07/10/2022**  
**Nbre de membres en exercice : 15**  
**Nbre de membres présents ou représentés : 13**  
**Nbre de membres ayant pris part au vote : 13**  
**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Onze Octobre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

**Étaient présents :** Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. Michel GIRAUD-TELME, M. Julien HAUWILLER, Mme Florence PRIMAULT, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. Bruno SARRAZIN.

**Absent excusé :** M. Gérard REY

**Absents :** Mr. BOUTON Jean-François

**Absents représentés :**

**Secrétaire de séance :** Mme REBOUL Fanny

---

**2022.086 : Autorisation de signer le marché à bon de commande pour le nettoyage des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le marché de prestation de services de nettoyage des bâtiments communaux arrive à terme en octobre. Il convient de relancer un marché.

Par conséquent, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 28 Août 2022, en procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1 et R.2123-1, R2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Ce marché est prévu pour une durée de 4 ans (1 an, renouvelable 3 fois).

La date limite de réception des offres était le 22 Septembre 2022 à 12 h.

**Deux plis** sont arrivés dans le délai imparti :

- Société BOULIE'NET Clean Home – 05 170 ORCIERES

- Société Conciergerie des Ecrins EURL FARKAS – 05170 ORCIERES

Les deux candidatures sont recevables au regard des pièces administratives demandées, un rapport d'analyse des offres est effectué par le service Technique de la mairie.

L'analyse des deux offres permet d'établir le tableau suivant :

Société	Devis Quantitatif Estimatif € HT	Prix (60)	Valeur (40)	NOTE TOTALE	Classement
<b>BOULIE'NET</b>	28 889.52	60	36	96	<b>1</b>
<b>CONCIERGERIE DES ECRINS</b>	35 827.68	48	40	88	<b>2</b>

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 30 septembre à 14h, et au vu du rapport d'analyse propose de retenir l'offre de la société Boulie'net qui est économiquement la plus avantageuse. Aussi il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter l'offre de la Société Boulie'Net et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché correspondant.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- **Approuve** la proposition de la commission d'appel d'offres, à savoir de confier le marché de nettoyage à la Société Boulie'net, basée à ORCIERES (05170),
- **Précise** qu'il s'agit d'un marché à bons de commande et que les prestations seront réalisées seulement lorsque la collectivité en a besoin.
- **Autorise** le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces y afférant.

Le Maire  
Patrick RICOU

